

Nouvelles des Réserves et de la Protection de la Nature

Peu d'événements se sont produits depuis notre dernière chronique. Nous avons cependant noté la publication au « Journal Officiel » des décrets du 14 mars 1964 relatifs à l'organisation des régions de programme, et notamment celui ayant trait à la Commission de développement économique régional. Nous voulons espérer que parmi les personnalités appelées à y siéger figureront des représentants du mouvement régional de protection de la nature dont le rôle en matière d'aménagement du territoire et d'action régionale peut être très important.

Une fausse alerte concernait d'éventuels rejets au large des côtes du Finistère de déchets nucléaires. Le démenti du Commissariat à l'Energie Atomique aura dissipé les inquiétudes fort légitimes de ceux de nos collègues qui avaient pris la peine de nous écrire à ce sujet.

Par contre, nous avons appris que les projets d'implantation de parcs ostréicoles dans l'archipel des Glénans n'étaient nullement abandonnés mais seulement limités d'ailleurs à une des régions les plus ornithologiquement intéressantes des îles. Nous ne comprenons pas cette obstination à abîmer une région dont la vocation est à la fois d'ordre touristique, nautique, et naturaliste. Il est grand temps que soient délimités les secteurs d'où les parcs ostréicoles ou myticoles devraient être écartés. Un journal régional ne rappelait-il pas récemment que rien ne s'opposait, si quelqu'un s'avisait de le demander, à l'ouverture d'une procédure de concession en pleine plage de La Baule. Or, il n'est pas moins déplacé d'installer des bouchots dans les sites sauvages pittoresques ou scientifiques de notre littoral. Malheureusement comme pour l'organisation de la chasse côtière ou l'extension de la notion de réserve au domaine maritime, la législation maritime se révèle de plus en plus inadaptée aux nécessités de notre époque.

CHASSE DE PRINTEMPS.

Bien que la chasse de printemps soit de l'aveu même du Bureau International de Recherches sur la Sauvagine, le pire anachronisme cynégétique d'Europe, certains départements côtiers dont le Morbihan, la Loire-Atlantique et la Vendée, ont encore réouvert la chasse de fin avril à la mi-mai. Aussi puisque l'administration maritime n'a tenu qu'insuffisamment compte des multiples protestations occasionnées par cette pratique dangereuse, nous avons décidé ce printemps de nous adresser publiquement aux chasseurs pour qu'ils s'abstiennent volontairement de profiter de leur droit de chasser en pleine période de nidification. Cet appel a été diffusé dans les diverses éditions intéressées d'« Ouest-France », de « Presse-Océan », de « L'Eclair de Nantes » et au micro de Radio-Rennes.

Un second appel invitera également l'ensemble des chasseurs à épargner les oiseaux de proie en attendant la refonte des lois de chasse actuellement en préparation.

CREATION D'UNE SECTION DEPARTEMENTALE DE LA S.E.P.N.B. A SAINT-BRIEUC.

L'action de notre société intéressant toute la Bretagne et même certaines régions limitrophes, il est apparu nécessaire pour augmenter son efficacité d'opérer une certaine décentralisation. C'est ainsi que le 14 mars, après l'habituelle réunion semestrielle du bureau et du Conseil de notre association, qui cette année s'est tenue à l'Ecole Normale d'Instituteurs de

Saint-Brieuc grâce à l'amabilité de son Directeur, notre collègue M. RENARD, nous nous sommes réunis à 17 heures à la Maison du Peuple. Une cinquantaine de personnes, dont M. J. DE BAGNEUX, Sénateur-Maire de Quintin, et M. TANTON, Inspecteur d'Académie des Côtes-du-Nord, s'étaient rendues à l'invitation du fondateur de la section, M. Claude THÉROT, Professeur de Sciences Naturelles à l'Ecole Normale. Après les exposés de M. M.-H. JULIEN sur le problème de la protection de la nature et ses nécessaires applications dans les Côtes-du-Nord, de M. A. LUCAS sur nos publications et le sens de notre mouvement scientifique, et de M. Cl. THÉROT sur le programme de travail et les activités possibles de la nouvelle section, un intéressant échange de vue eut lieu entre les participants. Un bureau départemental provisoire a été constitué dont M. J. DE BAGNEUX a bien voulu accepter la présidence et M. TANTON la vice-présidence. Ce bureau dont le secrétaire est M. THÉROT, animera les activités de notre société dans ce département, qui tant par le généreux appui de son Conseil Général, que par l'intérêt bienveillant de plusieurs des chefs de services départementaux des administrations, a montré son désir de protéger réellement la nature.

AMENAGEMENT DU LITTORAL.

Parmi les thèmes de travail du Congrès de la Mer qui se tient à Saint-Cast début juin, figure celui de l'aménagement touristique des zones littorales. A cette occasion, notre Société compte demander l'application au littoral de notre pays de la politique actuellement suivie aux Pays-Bas et qui consiste à laisser à la nature sauvage 1/3 des zones côtières sur une profondeur minimum de 50 à 100 m du côté terre et de quelques centaines de mètres du côté mer, en plus des zones soumises à l'action des marées.

PROTECTION DES PHOQUES.

Plusieurs Phoques sont venus s'échouer au cours de l'hiver sur les côtes de Bretagne, certains en dépit de la loi ont été capturés, l'un devait même être tué le 15 janvier par un chasseur près de Saint-Brieuc dans des circonstances déplorables. Un autre, plus heureux, a pu être relâché quelques jours plus tard, grâce à la vigilance de M. l'Administrateur de l'Inscription maritime de Douarnenez. Plusieurs n'ont pas résisté à quelques jours de captivité comme celui illégalement capturé à Préfaïlles et mort au jardin botanique de Nantes. Ainsi, en dépit des rappels diffusés par l'administration maritime et de la publicité faite en faveur des Phoques dans la presse, il se trouve encore des gens pour ignorer la protection totale dont ils jouissent.

Nous ne sommes pas prêt de devoir prendre comme les Anglais des mesures pour limiter le nombre de nos Phoques. Ces opérations de contrôle effectuées en Ecosse ont d'ailleurs donné lieu à une publicité particulièrement déplacée qui a, à juste titre, soulevé l'indignation des protecteurs. Mais ces mesures sont consécutives à la protection absolue dont ils bénéficient depuis des dizaines d'années, et qui avait déterminé une surpopulation incompatible non seulement avec les pêcheries, mais avec la prospérité des Phoques eux-mêmes. Que l'on se rassure toutefois, les Phoques ne se multipliant que lentement, de tels massacres ne se renouvelleront pas de si tôt, d'autant plus que les services anglais de Conservation de la Nature nous ont proposé d'héberger dans nos eaux bretonnes les quelques dizaines de Phoques qu'ils ont en surplus et qui nous font bien défaut. L'affaire est à l'étude, une première réaction favorable a été recueillie auprès du Ministère de la Marine Marchande, qui a déjà tant fait pour la conservation de nos derniers Phoques, et sans pouvoir préjuger du succès de cette expérience, il est certain qu'elle ne manquera pas d'offrir de toute manière un intérêt considérable.

Michel-Hervé JULIEN.